

**Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins**  
**Du 5 novembre 2024**

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

**1. Accepté le préavis municipal 08/2024**

Relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC – Plafond d'endettement)

**2. Accepté le préavis municipal 09/2024**

Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

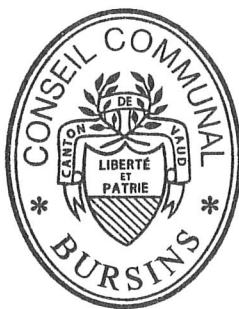
**3. Accepté le préavis municipal 10/2024**

Relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le remplacement des logiciels de gestion financière pour la Bourse communale et métiers pour le contrôle des habitants

**Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.**

Le Président

Claude Devalte



La Secrétaire

Alexandra Wainwright

Bursins, le 5 novembre 2024